



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 3 JUILLET 2018

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue à l'hôtel de ville le mardi 3 juillet 2018 à 18h, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Sont absents messieurs les conseillers David Lemelin et Sylvain Cazes.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

373-07-18

SOUSSIONS – CONSTRUCTION EN MODE CONCEPTION-
CONSTRUCTION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE
SAINT-CONSTANT – 2018APP01-AOP – REJET

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Mario Arsenault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De retirer ce point de l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, il n'y a pas eu de période de questions.


Jean-Claude Boyer, maire


Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

[A large diagonal line is drawn across the page, likely indicating that the content has been redacted or is otherwise void.]